



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 18 Septembre 2018  
CO 101 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, René MOLIN, Anne DE ZAN, Bernadette ETIEVANT, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Bernard DODANE, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Bernard LAUBIER, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Marie-Odile FOYET.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Claude ROMANET à Gilles BEDER (Vice-Présidents), Martine PINGAT CHANEY à René MOLIN, Philippe BRUNIAUX à Jean-Jacques COURT, Christine CHATEAU à Martine VUILLEMIN, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Raphaël GAGNEUR à Jean-Louis DUFOUR, Marie-Ange CAPRON à Colette GIRARD, Catherine CATHENOZ à Dominique BONNET, Yann PINGUAND à Marie-Thérèse BROCARD, Christian PROST à Adrien LAVIER, soit 10 pouvoirs détenus par des Conseillers.

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 94  
Présents : 65  
Votants : 75

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Hubert DELACROIX à Bernadette ETIEVANT, Roland BERTHELIER à Daniel DURET, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET, soit 3 voix délibératives à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Denis BRENIAUX, Frédéric LAMBERT, Jean-Baptiste MERILLOT, Anne CHARLET, René BERNARD, Laurent MENETRIER, Michel BONTEMPS.

Etaient absents : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente), Rémy VIENNET, Cyril ACCARD GUILLOIS, André PROST, Serge DAYET, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Jacques FAIVRE, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, Jean-Jacques DE VETTOR, Jean BOYER.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUINCHARD.

Convocation faite le : 10 septembre 2018

**Objet : Maintien des services de santé et de développement de l'offre médicale /  
Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Salins les Bains.**

VU l'article 6-5-1 des statuts de la CCAPSCJ au titre des compétences facultatives ; Soutien aux structures nécessaires au maintien des services de santé et de développement de l'offre médicale visant à offrir des soins de proximité, dans le cadre du dispositif légal et réglementaire en vigueur ;

COMPTE TENU de la nécessité d'assurer l'accessibilité aux services de santé ainsi que le développement de l'offre médicale à notre population sur la totalité du territoire Cœur du Jura ;

VU le projet de création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Salins porté par les professionnels de santé sur la Commune de Salins les Bains visant à assurer la prise en charge des patients sur le territoire en termes de prévention, d'accès et continuité des soins ou de coordination de prise en charge.

Les sites pressentis sont en étude ;

VU que seules les structures pluriprofessionnelles ayant élaboré un projet de santé peuvent se prévaloir de la dénomination de « maisons de santé » et ainsi prétendre à accéder aux nouveaux modes de rémunération (sous réserve du respect d'un certain nombre de critères sociaux et d'une contractualisation avec l'Assurance maladie et l'ARS) ;

Affiché le 25 septembre 2018

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 25 septembre 2018

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 18 Septembre 2018  
CO 101 DE (SUITE)

Page 2/2

**Objet : Maintien des services de santé et de développement de l'offre médicale /  
Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Salins les Bains.**

VU que l'équipe des professionnels de santé s'organise comme suit : trois médecins déjà installés à Salins (Dr CONSCIENCE, SIMAO, ROUSSEL), une infirmière Asalée (coopération entre médecin et infirmière salariée d'une association). D'autres professionnels de santé se prononceront favorablement très prochainement. La composition de l'équipe répond aux critères de création d'une maison de santé (cf. critères ARS et subvention ARS) ;

VU que l'équipe professionnelle de santé a sollicité la commune de Salins les Bains pour être accompagnée dans le projet de création de la MSP dans l'objectif de s'installer dans les nouveaux locaux fin 2019 début 2020 ;

VU l'appel à projet du Conseil Régional portant sur l'Investissements dans la mise en place, l'amélioration et le développement des services de base locaux pour la population rurale ; Type d'opération 7.4 A du Programme de Développement Rural de la région Franche-Comté ;

VU la Dotation de Solidarité territoriale du Conseil Départemental du Jura pour laquelle, il est proposé de flécher les crédits départementaux sur le Projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Salins les Bains ;

VU que la CCAPSCJ bénéficient d'un Contrat de Ruralité au sein duquel le projet figure parmi les priorités au titre de l'accès aux services publics et aux soins ;

VU les priorités 2019 du la DETR/ DSIL (Accessibilité des services publics et soins à la population) et du FNADT ;

VU la possibilité de mettre en œuvre un fonds de concours ascendant entre la Commune et la Communauté de Communes ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 4 septembre 2018 ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

Madame Odile SIMON ne prenant part ni au débat ni au vote en sa qualité de Conseiller intéressé,

Par 74 voix pour,

1 / APPROUVE le principe de la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Salins les Bains ;

2 / AUTORISE le Président à poursuivre l'étude du projet à soumettre au Conseil Communautaire lorsque ce dernier sera about.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président  
Michel FRANCONY

Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Jean-François GAILLARD

